

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

1. FRANCE LOIRE : VENTE DU 43 RUE DES 2 RIVIÈRES

Le Code de la Construction et de l'Habitation stipule que la Commune d'implantation doit être consultée sur ce type de projet, du fait que la collectivité locale a accordé une garantie sur l'emprunt contracté par l'organisme maître d'ouvrage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **favorable** sur ce projet d'aliénation.

2. INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRESOR :

En vertu de l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et suite à la demande en date du 24 octobre 2016 du nouveau comptable du Trésor. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (10 pour, 2 abstentions et 1 contre), d'accorder à Monsieur Alain ANDRIOT, nouveau Receveur, « l'indemnité de conseil », pour l'exercice de sa gestion à hauteur de 50%.

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS MISE EN CONFORMITÉ DES COMPÉTENCES SUITE À LA LOI NOTRe:

Après lecture le Conseil Municipal valide la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté de communes

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017:

Le Conseil Municipal considérant le transfert de la contribution au SDIS de la Commune à la Communauté de Communes, vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, décide d'approuver le rapport de la CLECT et les attributions de compensation 2017.

5. TOILETTES PUBLIQUES: CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société MPS d'un montant de 29 900 € HT soit 35 880 € TTC.

6. TOILETTES PUBLIQUES : PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF :

Le Conseil Municipal valide le plan de financement définitif suivant :

Dépense totale 33 700 € HT subventionnée par l'Etat à hauteur de 5 156.10 €, le Conseil Départemental 11 110.00 € et un autofinancement de 17 433.90 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'un administré d'acquérir une parcelle lieu dit Magnoux, une estimation a été demandée aux Services des domaines.
- Nouvelle station d'épuration : les particuliers, sur les terrains desquels les canalisations de la nouvelle station passeront, ont été contactés pour la mise en place d'une convention de passage ou l'acquisition de leurs parcelles.
- Examen de l'étude préalable de l'église.
- Téléthon et fête des lumières mardi 13 décembre à partir de 17h salle Alain Fournier.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 8 décembre 2016 à 19 h 15 à la Mairie de MEAULNE.

